

Commune de Chirac
Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du vendredi 29 octobre 2021

Date de la convocation : 09/09/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la commune de Chirac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire.

Etaient présents :

MM. Romaric DELAGE Michel GRANET Sylvain MANCEAU Joël SAVIGNAT Michel FOURNIER et Mmes Marie DEVESNE Mauricette Catherine GEMEAU GRANET Virginie LEBRAUD Martine MICHEL Sonia PAGNOUX Monique PERILLAUD Bernadette SOULAT

Etaient absents et excusés :

Messieurs Thierry BESSE et Cyril BOURGOIN

Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu

Délibérations

- ☞ Amortissement du logiciel Jvs
- ☞ Projet aménagement Rue Ernest Quément, choix et plan de financement
- ☞ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance (suite du dossier dernière étape)
- ☞ Asa d'irrigation Chabanais Chirac
- ☞ Rapport assainissement 2020 et 2021

Autres Informations

- ☞ Demandes de l'Azur (chauffage et isolation)
- ☞ Rencontre avec l'ADA avancement sur les visites en cours
- ☞ Recrutement bus Novembre 2021
- ☞ MP Incendie : maquette intervention salle polyvalente actualisée
- ☞ Avancement rénovation du retable
- ☞ Réseau Eaux pluviales, consultation en cours
- ☞ RDV Calitom sur la gestion des déchets
- ☞ RDV géomètre bien de section l'Aumônerie et acquisition chemin privé le Courtieux
- ☞ RDV notaire les Bruchets
- ☞ Préparation du repas Halloween
- ☞ Commémoration 11 novembre 2021
- ☞ Colis de Noël
- ☞ Information sur les coupons sport 2021
- ☞ Idée agence postale communale et services

☞ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2021**

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

☞ **Amortissement du logiciel Jvs**
Délibération n° 2021/50/7.10

Madame le Maire informe le conseil municipal que la licence du logiciel (Horizon Villages On Line) signée avec JVS Mairistem est renouvelée chaque année. Il est donc nécessaire de prévoir l'amortissement de cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Considérant que l'amortissement permet chaque année de dégager les ressources destinées au renouvellement,
- que le calcul des dotations aux amortissements est le coût de réalisation de l'immobilisation,
 - **DECIDE** d'amortir la dépense de 2021 de la licence d'un montant de 3 032.64 euros en un seul versement.
 - **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2021

☞ **Projet aménagement Rue Ernest Quément, choix et plan de financement**
Délibération n°2021/51/7.5

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante les différentes options pour l'aménagement de la rue Ernest Quément. Elle indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2022.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident à l'unanimité, de retenir l'option 4 c'est-à-dire 2 ralentisseurs pour un montant de 37 965 €.

Elle présente le plan de financement possible avec les subventions escomptées :

Opération :	Option 4 2 ralentisseurs
Coût total de l'opération en € HT:	37 965 €
Subventions escomptées	
Subventions escomptées DETR (25 %) :	9 491 €
Subventions escomptées Département : Amendes de Police :	17 165 €
Autofinancement (fonds propres) :	11 309 €
Total :	37 965 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Ernest Quément pour un montant prévisionnel de 37 965 €
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur 2022 et les inscrire au budget en section d'investissement
- **ADOpte** le projet présenté et valide le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention et à signer toutes les pièces relatives au projet

☞ *Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance (suite du dossier dernière étape)*
Délibération n°2021/52/4.1

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020/62 en date du 20/11/2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE.

Elle informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, TERRITORIA MUTUELLE.

Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans (avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an pour des motifs d'intérêt général) à laquelle la Mairie de Chirac a la possibilité d'adhérer par le biais d'une convention dont le modèle est joint à la présente délibération. L'article 3 de cette convention prévoit la facturation de frais annuels de gestion par le Centre en contrepartie de la mise en place et du pilotage du contrat.

En cas d'adhésion, Madame le Maire expose qu'il convient :

- d'une part, de fixer la participation financière à accorder aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et d'en définir les éventuelles modulations ;
- d'autre part, de retenir, l'assiette de garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat parmi les choix suivants :
 - Choix 1 : la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire,
 - Choix 2 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi-traitement,
 - Choix 3 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM, CLD et CGM, à hauteur de 95%.

Elle ajoute que cette assiette s'appliquera à la garantie obligatoire de maintien de salaire mais également à deux garanties optionnelles que les agents pourront contracter en complément à savoir :

- la garantie invalidité permanente pour compléter la pension par une rente permettant de conserver jusqu'à 95 % du traitement indiciaire net,
- la garantie perte de retraite (pour les agents CNRACL uniquement) permettant le versement d'un capital.

Cependant, ce choix n'impactera pas l'assiette de la garantie capital décès-PTIA, troisième option offerte aux agents, dont l'assiette de cotisations exclut la prise en compte du régime indemnitaire.

Un tableau récapitulatif des taux de cotisations par garantie couverte est joint à la présente délibération.

Enfin, elle rappelle que, conformément à la réglementation, le Comité Technique a donné son avis sur le principe de cette adhésion ainsi que sur ses conditions de mise en œuvre lors de sa séance du 12/10/2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant mandat au Centre de Gestion pour qu'il organise la mise en concurrence des candidats,
- Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Charente et TERRITORIA MUTUELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'ADHERER** à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant Mme le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- **D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :
Montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent,
- **DE RETENIR** pour l'ensemble des agents adhérents au contrat l'assiette de garanties suivantes choix 3 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM, CLD et CGM, à hauteur de 95%.

Asa d'irrigation Chabanais Chirac
Délibération n°2021/53/1.3

Madame le Maire fait part aux membres du conseil de son entrevue avec M. Rougier concernant la dématérialisation du budget de l'ASA d'Irrigation Chabanais-Chirac par la commune de Chirac.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** la convention à raison de 2 heures par mois (612 € par an) avec un paiement par trimestre pour dématérialiser la comptabilité de l'ASA
- **PRÉCISER** que la secrétaire de mairie de Chirac et la commune sont limitées à la saisie comptable des mandats et titres et ils ne seront en aucun cas responsables d'un éventuel problème avec la Trésorerie.
- **AUTORISENT** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel et de la secrétaire.

Rapport assainissement 2020
Délibération n°2021/54/7.1

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales instaure l'obligation au maire de présenter au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Elle présente le rapport d'assainissement 2020 qui est accepté à l'unanimité. Les recettes sont de 0 €. L'année 2020 est une année blanche. Pour l'année 2021 c'est Agur qui se charge de l'encaissement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2020, présenté par Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2020.
- **ANNEXE** le rapport 2021 à la présente délibération.

Autres informations

☞ Demandes de l'Azur (chauffage et isolation)

Madame le Maire lit les demandes de l'Azur concernant l'isolation du restaurant (pompe à chaleur et isolation). Pour le moment il n'y a pas d'aide aux collectivités concernant l'isolation.

Pour ce qui est de la pompe à chaleur, le conseil municipal va se renseigner sur la possibilité d'aides.

☞ Rencontre avec l'ADA avancement sur les visites en cours

Madame le Maire avise les membres du conseil de son entrevue avec l'ADA concernant plusieurs points à savoir :

- les panneaux d'agglomération à l'entrée du bourg de Chirac côté Manot seront reculés
- réalisation d'un comptage routier aux Fantaisies
- un stop à Maison Neuve (à la charge de la Commune)
- un arrêté 50 km/h sera pris au village de Tisseuil par le Département

☞ Recrutement bus Novembre 2021

Madame le Maire avise les membres du Conseil que Patrick Cordeau a été recruté pour accompagner les enfants dans le bus scolaire à partir du lundi 08 novembre 2021.

C'est un emploi contractuel à raison de 2h/jour avec une période d'essai de 2 mois. Une publication a été faite auprès du centre de gestion.

☞ MP Incendie : maquette intervention salle polyvalente actualisée

Madame le Maire annonce que nous avons enfin reçu la maquette d'intervention pour la salle polyvalente, le tirage a été commandé. En cours

☞ Avancement rénovation du retable

Madame le Maire informe les membres du conseil que le retable et les statues de l'église ont été déplacés le mercredi 13 octobre 2021 dans la sacristie par l'entreprise Art Images de Confolens. Ces derniers sont très abîmés une demande de subvention peut être envisagée pour 2022. Par ailleurs, Monsieur Gamaury, maçon, est en charge de la rénovation du mur.

La demande de subvention pour 2022 est en cours.

☞ Réseau Eaux pluviales, consultation en cours

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un problème d'écoulement d'eaux pluviales dans le village de la Guéranchie et informe qu'elle s'est rapprochée de Charente Eaux.

La visite de Charente Eaux va permettre d'étudier un schéma d'évacuation d'eaux pluviales afin d'éviter un écoulement dans le domaine public.

RDV Calitom sur la gestion des déchets

Madame le Maire informe les membres du conseil de son entrevue avec Calitom concernant la gestion des déchets. Effectivement, Calitom est favorable à la suppression des bacs de regroupement. Chaque foyer peut s'équiper de containers s'il le souhaite. Cependant, pour les foyers ou le ramassage n'est pas possible, des bacs individuels seront offerts et devront être sortis la veille de la collecte et déposés aux points de regroupement.

RDV géomètre bien de section l'Aumônerie et acquisition chemin privé le Courtieux

Madame le Maire informe l'assemblée du RDV pris avec le géomètre pour le bien de section l'Aumônerie et acquisition d'un chemin privé au village du Courtieux le jeudi 18 novembre 2021 à 9h30.

RDV notaire les Bruchets

Madame le Maire avise l'assemblée que nous sommes en mesure de signer les actes de vente avec Mme Précigout qui achète la dernière parcelle du lotissement. RDV pris chez Maître De Boysson le 10 novembre à 14h.

Préparation du repas Halloween

En cours avec les associations et la commission animation.

Commémoration 11 novembre

Elle sera à 10h. Départ place de la Mairie pour le dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Le verre de l'amitié sera servi en extérieur.

Colis de Noël

La commission animation se réunira le 13 novembre pour élaborer le colis de Noël des aînés.

Information sur les coupons sport 2021

A ce jour 30 tickets sport ont été remis aux familles habitant la commune.

Idée agence postale communale et services

Dans l'ancienne mairie, il serait possible d'installer une agence postale communale. Les travaux d'agencement seraient à la charge de la commune. La poste prendrait en charge le salaire de la personne recrutée. Différents services pourraient y être proposés.

Divers

- Un marché de producteurs est à l'étude pour l'année 2022.
- Les membres du Cyclo Club d'Exideuil aimeraient concrétiser leur projet de course cycliste qui emprunterait les routes de Chirac.
- Quelques infos sur le gîte d'étapes :
 - une commission des travaux est prévu le jeudi 25 novembre de 13h30 à 14h30 à l'école
 - le crépi de l'école est à refaire (côté gîte)
 - La Région et l'État ont débloqué des acomptes pour le gîte d'étapes (15 000€ et 10 350 €).

Fin de la séance à 20h30